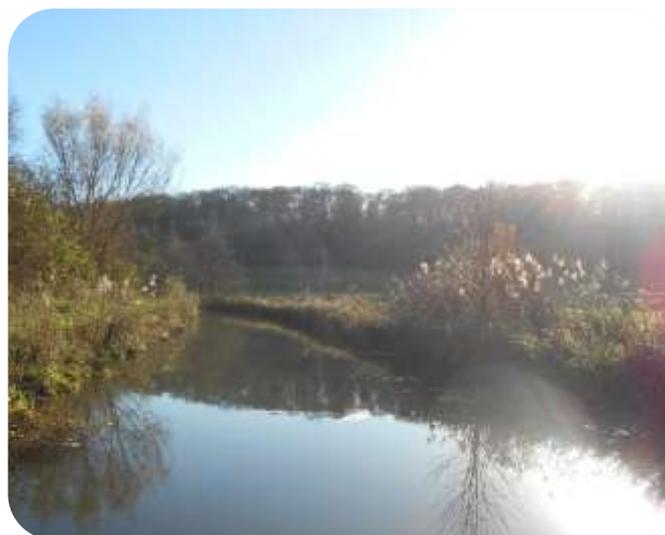


Rapport d'activité de la cellule technique du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne



2016



Les différentes opérations ont été réalisées avec le concours financier de :



Sommaire

INTRODUCTION	3
PRESENTATION DU SIAVV	3
RAPPORT D'ACTIVITE	4
1- LA CELLULE D'ANIMATION DU SIAVV	5
1.1 FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'ANIMATION	5
1.2 ACTIVITE 2016 DE LA CELLULE D'ANIMATION	6
1.2.1 <i>Elaboration et suivi d'un programme de restauration</i>	6
1.2.2 <i>Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique</i>	7
1.2.3 <i>Missions spécifiques d'entretien et de suivi des cours d'eau</i>	7
1.2.4 <i>Animation et sensibilisation</i>	13
1.3 PERSPECTIVES POUR 2017	14
2- ENJEUX ET PROGRAMME DE RESTAURATION	16
2.1 VERS L'ATTEINTE DU BON ETAT	16
2.1.1 <i>Fonctionnement de la Viosne : Etat des lieux</i>	16
2.2.2 <i>Réglementation</i>	18
3- OPERATIONS REALISEES ET ETAT DES LIEUX DES COURS D'EAU	20
3.1 LA VIOSNE	21
3.1.1 <i>Chars</i>	21
3.1.2 <i>Brignancourt</i>	23
3.1.3 <i>Santeuil</i>	23
3.1.4 <i>Us</i>	24
3.1.5 <i>Ableiges</i>	25
3.1.6 <i>Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie</i>	26
3.1.7 <i>Osny, Pontoise</i>	28
3.2 LES AFFLUENTS	30
3.2.1 <i>Ru à Lin, Ru Parking de la gare de Chars, Ru de Noisement</i>	30
3.2.2 <i>Ru de Moussy, Ru de la Gouline, la Couleuvre</i>	31
3.2.3 <i>Ru du Marais de Brignancourt</i>	32
3.2.4 <i>Ru de la Fontaine Saint Pierre</i>	33
3.2.5 <i>Ru de la Vallée aux Moines, Ru des Cribleurs</i>	34
3.2.6 <i>Ru de Montgeroult, Ru de la Fontaine au Pigeons</i>	35
3.2.7 <i>Ru du Panama</i>	36
CONCLUSION	37
ANNEXE 1 : BILAN FINANCIER 2016.....	39
ANNEXE 2 : PROGRAMME DE LA CELLULE TECHNIQUE 2016 ET TEMPS EFFECTIF REEL.....	40

Introduction

Présentation du SIAVV

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne regroupe 12 communes riveraines de la Viosne ou de ses affluents.

Ses objectifs sont l'entretien et l'aménagement de la rivière et de ses affluents, notamment par l'application des dispositions prévues par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et du programme de mesures du SDAGE Seine Normandie en vigueur.

Les évolutions de la perception des cours d'eau, la prise de conscience de l'intérêt de leur permettre un fonctionnement plus naturel, et les obligations réglementaires qui en découlent, font évoluer les missions du SIAVV afin, en plus des missions d'entretien, de restaurer le patrimoine aquatique et la libre circulation des poissons et des sédiments.

L'activité du Syndicat se décline en 3 axes :

- suivi et entretien des cours d'eau ;
- études et prospectives, et réalisation de restaurations de la rivière ;
- communication, information, sensibilisation et formation.

Le SIAVV en 2016:

Président : M. Patrick Pelletier (Ableiges)

1^{er} Vice-Président: M. Didier Dutat (Santeuil)

2^{ème} Vice-Président : M. Gérard Seimbille (Pontoise).

Personnel :

- 1 chargé de mission, Rémi PONCELET;
- 1 agent technique; EL AMAMI Foued ;
- une secrétaire (à temps partiel) : Caroline DUCLY.

Ressources propres (cotisations communales) :

Budget annuel en fonctionnement :

Budget annuel en investissement :

Bureau et atelier situés 1 rue de Rouen 95450 Bord'Haut de Vigny

Cours d'eau sous la compétence du SIVB :

COURS D'EAU	LONGUEUR (ml)	COMMUNES CONCERNEES
Viosne	27 000	Chars, Brignancourt, Santeuil, Us, Ableiges, Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie, Osny, Pontoise
Ru de la Gare de Chars	550	Chars
Ru à Lin	2400	Chars, Brignancourt
Ru du marais de Brignancourt	950	Brignancourt
Ru de la Fontaine St Pierre	970	Brignancourt, Santeuil
Ru de Moussy	2000	Moussy
La Couleuvre	3520	Moussy, Santeuil
Ru de la vallée aux Moines	2300	Le Perchay, Us
Ru des Cribleurs	1300	Us, Ableiges
Ru de Montgeroult	630	Montgeroult
Ru du Panama	3300	Boissy l'Aillerie, Osny

Rapport d'activité

Le présent rapport d'activité se décline en trois parties afin de couvrir les différentes obligations de reporting annuel :

- la description des activités 2016 de l'équipe technique du SIAVV et les perspectives pour 2017 ;
- les enjeux sur nos cours d'eau,
- l'état des lieux et l'inventaire des actions sur chaque cours d'eau.

1- La cellule d'animation du SIAVV

1.1 Fonctionnement de la Cellule d'animation

« Cellule d'animation » est l'appellation donnée par l'Agence de l'eau aux équipes techniques des syndicats de rivière.

Les postes de technicien rivière et de garde rivière de cette cellule d'animation sont soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% des dépenses de salaires et des frais de fonctionnement qui y sont liés.

Ce partenariat est formalisé depuis 2008, par un Contrat d'animation et une convention d'aide financière annuelle.

La cellule technique est actuellement assurée par :

- Rémi Poncelet, chargé de mission depuis l'été 2015 ;
- Foued El Amami, agent technique depuis 2003.

La cellule d'animation assure les missions suivantes, telles que définies dans le Contrat d'animation :

Missions prioritaires :

- 1. Elaboration / suivi / mise à jour du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

- Mise à jour de l'étude hydromorphologique ;
- Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans les COPIL,) ;
- Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration ;
- Etablissement du PPRE (signature de conventions avec riverains).

- 2. Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE :

- Programmation de travaux ;
- Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux ;
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers.

Missions spécifiques :

- 3. Gestion des travaux d'entretien du PPRE :

- Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien;
- Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers;
- Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers ;
- Réalisation de travaux de restauration en régie.

- 4. Suivi et surveillance de la rivière :

- Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)
- Suivre l'évolution de la qualité de la rivière.

Missions générales :

5. Missions communes aux animations milieux aquatiques

- Actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information ;
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique, juridique, secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité) ;
- Jours de formations des agents.

Ne sont pas aidées, notamment, les actions liées à la lutte contre les inondations et les fauches des berges.

1.2 Activité 2016 de la cellule d'animation

1.2.1 Elaboration et suivi d'un programme de restauration

Suivi et perspectives de l'étude hydromorphologique :

Pour faire suite à l'étude hydromorphologique menée en 2012/2013 et réceptionnée en mai 2014, 4 sites prioritaires ont été identifiés sur le bassin par le comité syndical en partenariat avec le comité de pilotage.

Parmi ces 4 sites, 3 concernent le rétablissement de continuité piscicole et sédimentaire :

- Rétablissement de la continuité au moulin de Noisement à Chars ;
- Rétablissement du seuil de Brignancourt (ancien moulin de Brignancourt) ;
- Effacement du bassin d'Osny.

L'étude de faisabilité de ces projets sera lancée au début 2017.

Mobilisation des collectivités, agriculteurs et propriétaires concernés :

Afin de justifier l'investissement de fonds publics sur foncier privé, une demande de Déclaration d'Intérêt Général a été déposée auprès de la DDT 95 pour les travaux réguliers d'entretien (élagage préventif, abatage, retrait d'embâcles). Cette demande était composée d'un mémoire technique détaillant les interventions et leurs objectifs. Un programme pluri-annuel des opérations a été proposé sur l'ensemble de la vallée (de Chars à Pontoise). Un mémoire parcellaire, listant les parcelles susceptibles de faire l'objet d'intervention, a également été joint à cette demande.

Après quelques mois d'instruction, la DIG a été arrêtée le 9 mai 2016, pour une durée de 5 ans.

Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration :

Différents acteurs du territoire sont accompagnés dans leur projet en lien avec les milieux aquatiques ou humides de la vallée de la Viosne :

- Une rencontre avec le nouveau propriétaire du moulin de Noisement a été organisée en juillet 2016. Les enjeux de continuité écologique liés à sa propriété lui ont été expliqués. En outre, cet obstacle étant positionné sur la partie de la Viosne classé sur liste 2, le rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire est une obligation réglementaire ;

- Les partenaires (CD95, AESN, DDT95) ont été consultés en amont du projet de restauration en régie de la Viosne à Ableiges afin de cadrer les aspects réglementaires, techniques et financiers des travaux.

1.2.2 Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique

Mise en œuvre et suivi des travaux de restauration :

Le chargé de mission s'est rendu sur la plupart des seuils faisant obstacles à la continuité sur le bassin de la Viosne. Une attention particulière a été portée aux ouvrages faisant l'objet du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites.

Il s'agit :

- du moulin de Noisement à Chars ;
- du seuil de Brignancourt ;
- de la vanne du bassin de rétention d'Osny ;
- du Parc des Lavandières de Pontoise.



Chute du seuil du moulin de Noisement



Vanne du bassin d'Osny

Les documents de consultation des entreprises pour ce marché (CCTP, CCAP...) ont été finalisés en octobre et la consultation a été lancée le 9 novembre. Le titulaire du marché sera sélectionné début 2017 et l'étude sera lancée dans la foulée.

1.2.3 Missions spécifiques d'entretien et de suivi des cours d'eau

L'entretien historique du bassin de la Viosne intégrait les pratiques de fauche régulière des berges. Dans une volonté de valorisation de la biodiversité et de renforcement des formations végétales, le SIAVV souhaite réduire cette pratique malgré la pression des riverains et promeneurs. Le consensus convenu est de réduire la bande de fauche et la fréquence de fauche (1 fauche tardive/an) afin de maintenir un cheminement pour les promeneurs et pêcheurs sur les secteurs à forte fréquentation. Sur certains secteurs, où la demande était plus faible, les fauches ont été arrêtées.

Programmation de travaux d'entretien :

Les travaux d'entretien sur la vallée de la Viosne sont réalisés en régie par le personnel du SIAVV. Dans le cadre de la demande de DIG, un programme pluri annuel des travaux d'entretien a été proposé sur une période de 5 ans. Il est prévu dans ce cadre de traiter chaque année environ 8.5 km de Viosne, et environ 5km d'affluents.

Néanmoins, dans un effort de préservation et de valorisation de la ripisylve sur l'ensemble du bassin, les travaux d'entretien ont été mis en œuvre avec parcimonie. En effet, beaucoup de secteurs ont souffert des pratiques de fauches excessives limitant le développement de végétations caractéristiques, utiles au maintien des berges et à la diversification des conditions lumineuses et des habitats.

Les opérations d'entretien ont alors mises en place dans les secteurs les plus encombrés, ou à la demande de riverains, ou des communes, dans une volonté de concilier les enjeux (paysagers, biodiversité, risques sur habitations).

Mise en œuvre et suivi des chantiers :

La tranche de travaux d'entretien de 2016 s'est intéressée à la partie amont de la vallée, de Chars à Santeuil. Elles consistaient principalement à retirer les embâcles représentant une menace, et à réaliser des travaux d'élagage et d'abattage préventifs sur les berges des cours d'eau. Cependant, comme précisé précédemment, d'autres secteurs jugés prioritaires ont été traités lorsque des risques trop élevés de verses d'arbres menaçant des habitations, ou l'écoulement étaient constatés.



Retrait d'embâcles à Santeuil / Avant



Après

Réparation berges Boissy / lutte contre les inondations

L'épisode exceptionnel de précipitations du 31 mai 2016 a fait sortir la Viosne de son lit sur beaucoup de secteurs de la vallée. Ces débordements ont engendré des inondations sur les secteurs perchés dans quelques habitations à Boissy l'Aillierie (rue Victor Hugo), et ont affaissé les berges. En conséquence, les habitations sont encore plus exposées aux inondations. Il a donc été décidé de restaurer un cordon de substrat sur les zones les plus critiques afin de limiter les risques de surverses dans la zone d'habitation. Ce genre d'opération incombe en théorie au propriétaire du droit d'eau (moulin de Boissy) d'entretenir son bief perché (colmatage) dans le cadre de l'entretien des ouvrages liés au moulin.



Berges effondrées



Berges colmatées

❖ Quelques retraits d'embâcles remarquables :

Certaines verses d'arbres peuvent présenter une menace pour l'écoulement de la Viosne et augmenter le risque d'inondations dans les zones urbanisées.

Sur le tronçon entre le moulin de Courcelles s/ Viosne et celui de Boissy l'Aillierie, la rivière est perchée. Les habitations positionnées dans le thalweg (marais de Boissy-Montgeroult) sont régulièrement atteintes par les inondations lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, ou lorsque des bouchons provoquent des surverses de la Viosne.



- 4 peupliers se sont dessouchés en l'espace de quelques jours sur le même secteur, entre Courcelles sur Viosne et Boissy l'Aillierie. Il a fallu 2 jours de travail et la location d'une mini pelle (3.5T) pour le retrait de ces embâcles.



- Embâcles à Courcelles / Montgeroult en amont de l'étang des Aunes (1/2 journée de mini pelle).



- Retrait de 2 embâcles à Pontoise, au lieu-dit « la Source » en amont du bassin des pâtis (1j mini pelle).

Réalisation de travaux de restauration en régie :

Le SIAVV a réalisé une opération de renaturation de la Viosne sur 115ml, en octobre novembre 2016.

Le but de ce chantier est de remettre le lit de la Viosne dans une configuration plus naturelle par les opérations suivantes :

- Diversification des faciès et dynamisation des écoulements;
- Création d'un lit mineur d'étiage et sinueux;
- Recharge granulométrique;
- Valorisation de l'écotone berge/rivière.

Cette intervention de restauration de la qualité biologique (création d'habitats) et hydromorphologique (création ripisylve, sinuosités, lit d'étiage) contribuera significativement à l'atteinte du Bon Etat écologique fixé la Directive européenne.

Le tronçon en question, bien que positionné globalement en fond de vallée, a subi de nombreux recalibrages depuis le XVIIIème siècle. En effet, l'implantation de la voie ferrée en fond de vallée a conduit à surcalibrer la Viosne de manière rectiligne. En outre, les campagnes de curages réalisées durant ces dernières décennies ont dégradé davantage cette section : le lit mineur a été approfondi, élargi et endigué. Il en résulte un tronçon de rivière au faciès lenthique où l'envasement est excessif.



Tronçon avant travaux

Après une phase de concertation avec les partenaires techniques, financiers et réglementaires durant l'hiver 2016, les travaux ont débuté en octobre 2016 et ont été réalisés en 2 phases :

- Une phase de talutage et création de banquettes, avec pose de géotextile (12 jours);
- Une phase de recharge granulométrique et de plantations d'arbres et arbustes (4 jours).



Talutage des berges et création de banquettes

Les berges, hautes et abruptes, ont été déblayées puis remblayées dans le lit mineur afin de créer des banquettes et de les taluter en pente douce. Cette réduction de la largeur du cours d'eau permet logiquement de dynamiser l'écoulement et de recréer des sinuosités.



Création de banquettes et pose de géotextile

Le géotextile coco sert à stabiliser les nouvelles berges en attendant la reprise de la végétation. Les sujets arborescents remarquables ont été conservés dans la mesure du possible.

Cette opération a également été l'occasion de remettre à ciel ouvert la confluence du ru Goblet d'argent avec la Viosne, qui se faisait anciennement par une buse de 5m de long.



Remise à ciel ouvert de la confluence du Goblet d'argent avec la Viosne

L'apport de granulats a pour but de reconstituer le matelas alluvial de la section et de limiter le phénomène d'incision du lit. En effet, la réduction de la largeur du lit induit l'augmentation de la puissance du cours d'eau, et donc le risque d'érosion du fond du lit. La recharge granulométrique a été mise en place 5 semaines après les talutages. Ce délai a permis au cours d'eau de tracer son chenal d'écoulement, tout en chassant la vase accumulée au fond du lit, avant la dépose des granulats.

Plusieurs gammes de granulats ont été sélectionnées pour reconstituer une armure du fond de lit redonnant les fonctionnalités et l'aspect d'un cours d'eau naturels.



Grâce au partenariat avec un agriculteur local, le SIAVV a pu récupérer 15 tonnes de cailloux des champs (100mm-5000mm). Pour compléter et diversifier la recharge, 60 tonnes de granulats de gammes différentes (6-20mm, 40-80mm et 80-150mm) ont été commandés auprès d'une carrière.

La dernière étape du chantier a consisté à recréer une ripisylve en plantant 275 arbres sur l'ensemble du linéaire. 6 essences d'arbres et arbustes ont été sélectionnées:

- Le chêne pédonculé;
- L'aulne glutineux
- Le saule marsault;
- Le fusain d'Europe;
- Le cornouiller sanguin;
- Le noisetier.

Ces plantations ont été organisées sous forme de bosquets d'une vingtaine de pieds. Cependant, dans une volonté de concilier les usages, des trouées ont été laissées disponibles pour faciliter l'accès aux pêcheurs et promeneurs jusqu'au pied de berge.

		Prix unitaire ou journalier	Nbre jours / unité	
Main d'œuvre	Charges salariales Rémi Poncelet	73,66 €	10	736,60 €
	Charges salariales Foued El Amami	69,93 €	16	1 118,88 €
Fournitures	600m ² géotextile coco + agrafes + mélange grainier			2 045,08 €
	300 Arbres et arbustes à racines nues 80/100 cm			290,65 €
	Granulats 60T			1 920,00 €
Location Matériel	Location pelle 8T	768,00 €	12	9 216,00 €
	Location pelle 14T pour mise en place granulats	1 100,00 €	1	1 100,00 €
	Location mini pelle 3,5T	180,00 €	5	900,00 €
	Transferts engins	96,00 €	4	384,00 €
<i>Bilan financier de l'opération de restauration à Ableiges</i>				17 711,21 €

Suivi de la qualité de la rivière

Une plante aquatique, de plus en plus rare à l'échelle du bassin parisien, a été identifiée par le Conservatoire Botanique en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français. Il s'agit de la Renoncule à pinceaux *Ranunculus penicillatus* qu'on retrouve majoritairement dans les zones d'accélération, sur des radiers de ponts par exemple.

Un inventaire des spots a été réalisé sur la vallée et a été diffusée sur le site internet : www.viosne.fr

1.2.4 Animation et sensibilisation

Actions de sensibilisation à l'environnement

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par différentes opérations qui sont complémentaires avec les rencontres régulières des différents riverains et usagers des cours d'eau :

- Le site internet du SIAVV (www.viosne.fr) est maintenant disponible. Il permet d'augmenter la visibilité du SIAVV en rapportant régulièrement les actualités, travaux en cours ou à venir auprès des riverains, élus et partenaires. Les comptes rendus des conseils syndicaux et délibérations y sont également affichés. Une rubrique rappelle aussi la réglementation, les droits et devoirs des riverains de cours d'eau en matière de gestion des embâcles, entretien des berges etc ;
- un stagiaire en terminale Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) du lycée de la Baie de Somme d'Abbeville a été accueilli au SIAVV durant 5 semaines. Il a travaillé sur la thématique de la ripisylve et les travaux d'entretien qui y sont liés.

Gestion courante au sein de la structure d'accueil

La création de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, avec la mise en place de la loi MAPTAM, a engendré de nombreuses discussions et réflexions à l'échelle du bassin versant, tant avec les partenaires financiers, techniques, services de l'état qu'avec les intercommunalités concernées et les syndicats de rivière voisins.

De ces différents échanges est ressortie une note technique résumant la proposition de restructuration du SIAVV. Cette note a été transmise à la Préfecture et aux acteurs du territoire.

Formation des agents

Le chargé de mission et l'agent du SIAVV se sont rendus à 2 journées de forums rivière organisées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'équipe technique s'est également déplacée sur des bassins voisins comparables à celui de la Viosne afin de comparer les pratiques de gestion. Cet échange d'expérience a été effectué avec l'équipe technique du Syndicat de la vallée de la Brèche (60), vallée de la Vesgre (78), vallée de Lysieux (95).



1.3 Perspectives pour 2017

L'animation et le pilotage du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de 4 sites sur la vallée rythmeront l'activité de la cellule pour l'année 2017.

– Elaboration, suivi et mise à jour du PPRE

- Dossier d'Autorisation Loi sur l'Eau pour programme pluri-annuel de renaturation (reméandrage, recharge granulo, arasement seuil rustique) ;
- Formalisation de conventions préalables aux lancements de travaux.

– Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE

- Notification du lancement du marché avec sélection du titulaire pour les 4 projets de restauration hydromorphologique (dont 3 rétablissements de continuité) ;
- Suivi du marché de restauration des 4 sites.

– Missions spécifiques

- Poursuite de la programmation pluriannuelle des travaux d'entretien en régie ;
- Mise en place d'un suivi hydromorphologique et hydraulique (faciès d'écoulement, vitesse d'écoulement, débits) sur plusieurs points de la vallée ;
- Evolution de la notion « d'entretien » pour réduire les anciennes pratiques (coupe rase, fauche) ;
- Suppression de 50 de berges artificielles vétustes (tunage) à Chars ;
- Surveillance du réseau hydrographique, suivi des données qualité des cours d'eau ;
- Suivi de l'hydrophyte *Ranunculus penicillatus* ;
- Suivi de la Renouée du Japon ;
- Contribution à la mise en place de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Viosne.

– Missions communes aux animations milieux aquatiques

- Participation au Camp César, évènement majeur du Vexin Français sur le thème du développement durable ;

- Mise à jour du site internet, contacts avec la presse,
- Sensibilisation de la population, des usagers, des élus, lors de visites de terrain ou de participation à des manifestations.

2- Enjeux et programme de restauration

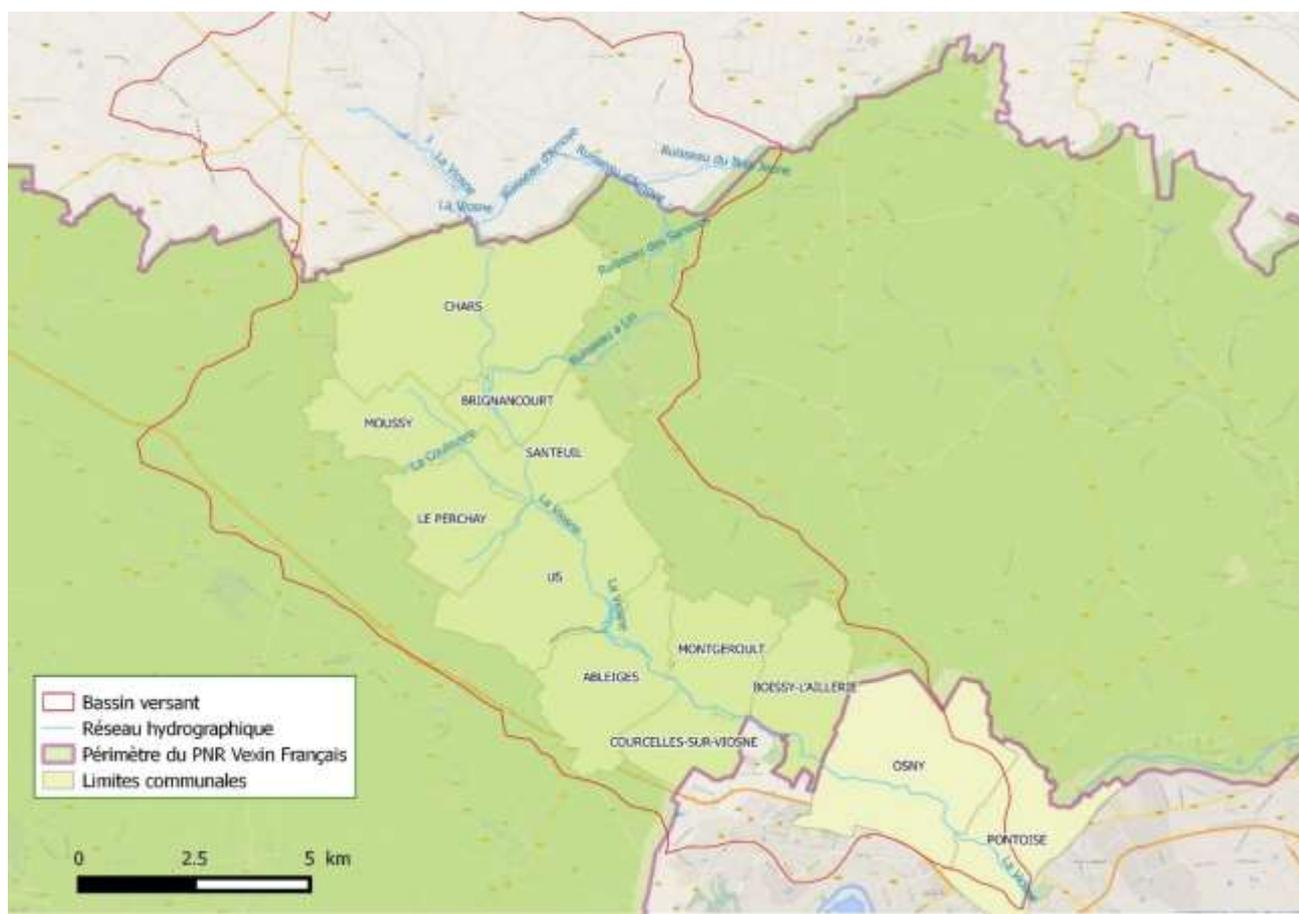
2.1 Vers l'atteinte du Bon Etat

2.1.1 Fonctionnement de la Viosne : Etat des lieux

Le bassin versant de la Viosne est situé à cheval entre les départements de l'Oise et du Val d'Oise, en rive droite de l'Oise. En effet, la Viosne prend sa source dans l'Oise dans les communes de Lierville et de Lavilletterte et traverse ensuite 12 communes dans le Val d'Oise :

- Chars ;
- Brignancourt ;
- Moussy ;
- Le Perchay ;
- Santeuil ;
- Us ;
- Ableiges ;
- Montgeroult ;
- Courcelles ;
- Boissy l'Aillierie ;
- Osny ;
- Pontoise.

Le bassin versant de la Viosne est inclus dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français excepté sur sa partie urbaine (Osny et Pontoise).



Situation du bassin versant de la Viosne (source SIAVV)

La Viosne coule de façon pratiquement rectiligne dans une direction Nord-Ouest / Sud-Est avec une faible pente. Alimentée par quatre sources principales, elle possède six affluents qui débitent peu, les plus importants sont le ruisseau d'Arnoye et le ru de la Coulevre.

Le linéaire total de la Viosne et ses affluents est d'environ **70 Km** : la Viosne (58,8 km), le ru d'Arnoye (7,1 km), le ruisseau de la Couleuvre (3,5 km), le ru de Moussy (1,9 km), le ru de la Vallée aux Moines (1,4 km), le ruisseau à Lin (1,2 km), et le ru des cribleurs (1.5 km), le ru du Panama 2,4 km).

Le secteur d'étude s'inscrit au sein de la masse d'eau FRHR229 qui correspond à « **La Viosne de sa source au confluent de l'Oise (exclu)** ». Deux petites masses d'eau y sont associées :

- « Le ruisseau d'Arnoye » (FRHR229-H2282000)
- « Le ruisseau de la Couleuvre » (FRHR229-H2286000).

La Viosne est un cours d'eau dont le fonctionnement naturel est fortement modifié par les activités humaines. Ces modifications ont été importantes au cours des 5 derniers siècles et croissantes au cours de cette période.

Le premier paramètre, la qualité de l'eau, a atteint des niveaux de qualité les plus faibles à la fin du 20^e siècle. Celle-ci a une tendance à l'amélioration grâce aux importants efforts réalisés dans l'assainissement, ainsi qu'aux normes appliquées à l'industrie, associé à la désindustrialisation de notre territoire. Les pollutions d'origines agricoles sont encore présentes du fait des temps de transfert dans les sous-sols.

Sur le paramètre quantitatif, le bassin est relativement épargné des événements d'inondations du fait du fonctionnement hydrogéologique local. Des crues dues à des exhaussements de nappe, lors des années particulièrement arrosées, sont possibles mais liées qu'indirectement aux cours d'eau.

Le cours d'eau doit assurer aujourd'hui, en plus de ces fonctions naturelles, l'épuration des polluants résiduels d'origine humaine, l'écoulement des eaux de surface urbanisées, et les différents usages directs (adduction d'eau potable, industrielle ou agricole, cadre de vie, loisirs).

Les aspects fonctionnels et biologiques de la Viosne s'expliquent principalement par son état morphologique. Le lit de la Viosne a été déplacé et linéarisé dans différents objectifs au fil des siècles : utilisation de la force hydraulique au profit des moulins, drainage des marais, urbanisation et construction de réseaux de transport, implantation de la voie ferrée dans le fond de vallée et enfin utilisation des moyens mécaniques modernes pour entretenir la rivière (curage, élargissement, rectification de la rivière).

La conséquence de ces aménagements est la perte de toute dynamique du cours d'eau, dynamique pourtant indispensable pour abriter une diversité de milieux nécessaires à la vie biologique, à l'autoépuration et à la régulation des à-coups hydrauliques.

La principale composante de cette dynamique est le transport naturel des sédiments par charriage. Ce transport est fonction des débits, de la pente, et de la disponibilité des matériaux. Il est très amoindri par les retenus des seuils, moulins, par l'extraction des matériaux grossiers lors des curages et par l'endiguement/artificialisation des berges.

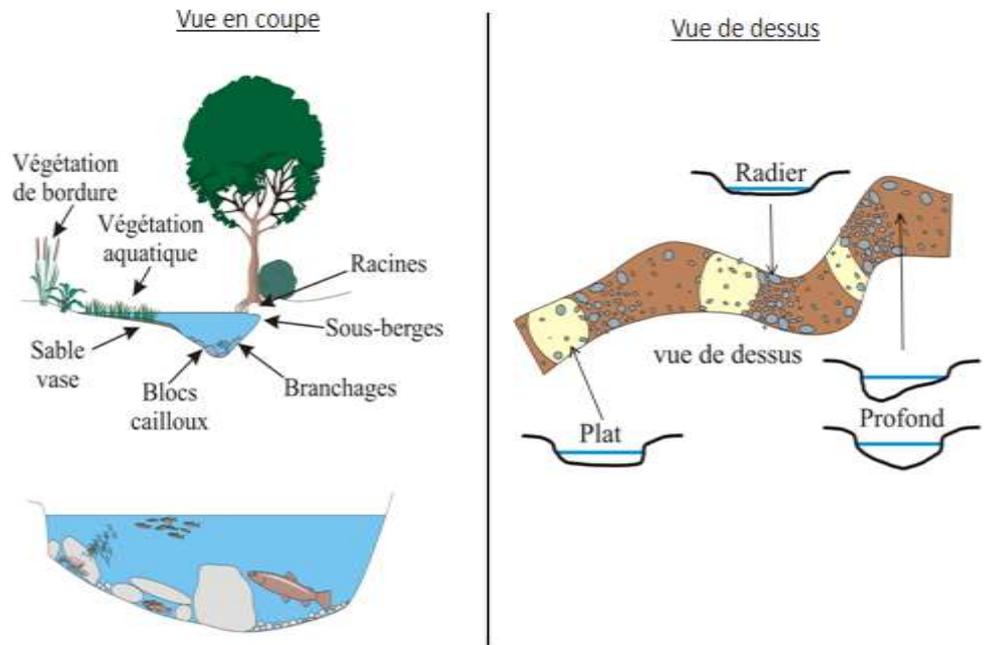
Aujourd'hui la Viosne a été modifiée sur la quasi intégralité de son linéaire, conduisant souvent à :

- des profils en long et en travers homogènes, présentant très peu d'habitats des sur-largeurs importantes, de l'ordre du double du nécessaire ;
- un lit profond, déconnecté du lit majeur
- l'absence de pente (effet de la retenue des moulins)
- un fond colmaté avec des épaisseurs de dépôts de vase parfois très importantes
- un réchauffement et une eutrophisation de l'eau dus aux écoulements ralentis.

Le bon état : une rivière diversifiée

Ces éléments ont pour conséquence de ne pas permettre au cours d'eau d'assurer ses nombreuses fonctions naturelles.

La biologie étant l'élément intégrateur de tous les paramètres du cours d'eau, l'étude des organismes aquatiques est désormais utilisée pour qualifier l'état du milieu.

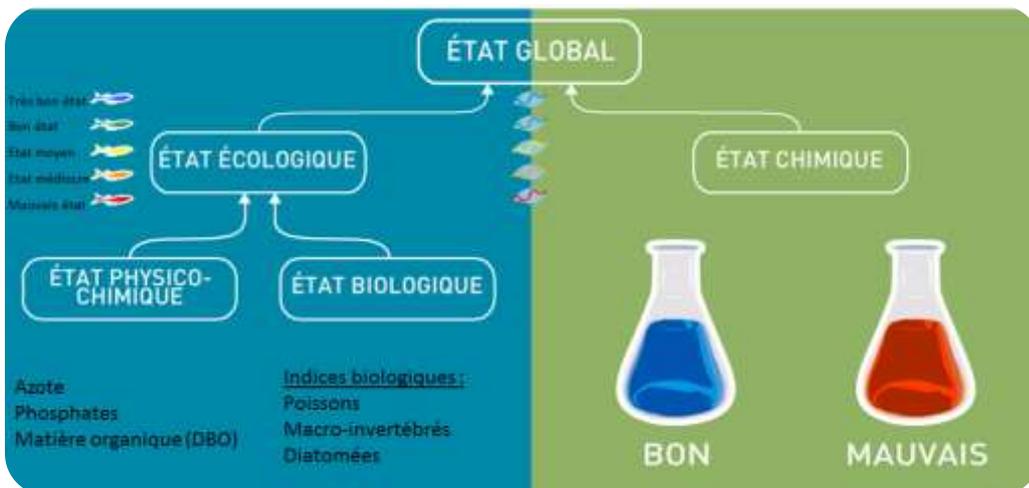


2.2.2 Réglementation

La Loi sur l'eau de 1992 vise la préservation des écosystèmes aquatiques et la restauration de la qualité de l'eau, elle est complétée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, déclinaison en droit français des objectifs de la Directives européennes Cadre sur l'Eau (DCE).

Parue en l'an 2000, la DCE fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. L'objectif est d'atteindre un bon état général de l'ensemble des cours d'eau européens, sur les aspects chimiques, physico-chimiques et hydromorphologiques.

Des obligations de résultat pour 2015 ont été fixés puis reportés à 2021 selon les masses d'eau, en qualifiant la qualité des milieux notamment par la biologie et l'étude de cohortes d'espèces bio-indicatrices.



Paramètres étudiés afin de définir l'état qualitatif des cours d'eau

Différentes réglementations environnementales convergent vers cet objectif, ayant abouti à :

- l'élaboration des SDAGE (Schéma directeur d'aménagement des eaux) révisé tous les 5ans ;
- la confortation des Agences de l'eau et des aides financières ;
- des classements de cours d'eau (frayère, ouvrages hydrauliques...).

Le classement de la Viosne en « Liste 2 » des sources jusqu'à Santeuil fin 2012 oblige à rétablir les continuités sédimentaires et piscicoles dans un délai de 5 ans. L'échéance arrivant à grand pas, le report des objectifs sera probablement repoussé.

3- Opérations réalisées et état des lieux des cours d'eau

Le présent chapitre synthétise, secteur de cours d'eau par secteur de cours d'eau :

- l'état du cours d'eau et les principales problématiques rencontrées,
- les opérations réalisées au cours de l'année.



3.1 La Viosne

3.1.1 Chars

Principaux enjeux

Le lit mineur de la Viosne est majoritairement rectiligne et uniforme dans sa traversée de la commune de Chars. On retrouve sur cette section différents types de protections de berges : planches en bois et maçonnerie. Le pont du Clochard demeure problématique pour l'écoulement de la Viosne. La section en aval souffre d'une surlargeur et d'un fort envasement dus aux curages répétés sur cette zone. Ces dysfonctionnements sont amplifiés par le frein d'écoulement causé par l'affaissement progressif du pont.



Pont du Clos de Chars

La Viosne suit son cours en longeant la voie ferrée derrière l'ancienne gare de marchandises. Sur ce tronçon, les berges en rive gauche souffrent d'un déficit de végétation causant les affaissements de berges observés.

En effet, l'entretien drastique des berges (tontes jusque la lame d'eau) fragilise la stabilité des berges en les exposant davantage à l'érosion mécanique de l'écoulement de la rivière. En effet, une des fonctions de la ripisylve est de limiter cette érosion grâce aux systèmes racinaires maintenant le substrat. Il en découle alors des affouillements de berges qui, progressivement, élargissent le lit du cours d'eau.

La continuité écologique est entravée par le passage busé de la Viosne sous la voie ferrée.

En sortie de buse, la Viosne traverse le Moulin de Chars, passe dans des jardins communaux où les berges sont également excessivement entretenues.

La traversée de la Viosne dans le bois de Noisement présente des caractéristiques naturelles intéressantes (sinuosités, formations de banquettes en cours de végétalisation, écoulement). On retrouve cependant, la problématique récurrente sur la vallée de la Viosne, l'absence de végétation sur une des rives.



La Viosne dans le Bois de Noisement



Berges affaissées

Opérations réalisées en 2016

Pont du Clos de Chars

Le pont du Clochard fait l'objet de visites fréquentes de la part de l'équipe technique du SIAVV. Son tirant d'air nul retient les déchets flottants et peut contribuer à rehausser le niveau d'eau. Les agents du SIAVV s'y rendent alors pour désengorger et tenter de favoriser le bon écoulement de la Viosne.

La restauration des berges en rive droite a été évoquée avec le délégué de Chars au SIAVV sur cette section. Cette intervention aurait pour but de réduire les dysfonctionnements observés sur cette section (surlargeur, envasement, berges hautes et abruptes). L'idée est alors de resserrer le lit mineur de la Viosne, en re-talutant en pente douce les merlons de curage, pour redonner une dynamique au cours d'eau en termes d'écoulement et de transport solide. Des sinuosités pourront être créées lors des travaux de réduction de lit mineur, ainsi qu'une plantation d'essences arbustives et arborescentes. Ces travaux de restauration vont faire l'objet en 2017 d'un dossier Loi sur L'eau, pour une mise en œuvre à la fin de l'été 2017.

Travaux d'entretien à Chars

Des embâcles de différentes natures ont été sortis du lit de la Viosne en aval du Clochard et dans le Bois de Noisement.

500m linéaires ont fait l'objet de travaux d'entretien (élagage, abattage préventifs, retrait d'embâcles).



Avant



Après

Cette intervention a consisté à effectuer des puits de lumière en abattant certains sujets et en élaguant les branches basses. Ces abattages permettent également de diversifier les classes d'âges en conservant certains sujets ; anciennement ce secteur était rasé complètement tous les 4/5 ans environ, ce qui limitait le développement de classes d'âge différents.

Une des autres problématiques observées sur ce secteur est l'érosion de la berge en rive gauche due à l'absence de végétation amplifiée par le piétinement excessif des riverains et promeneurs canins. Dans ce cadre, en concertation avec les élus de Chars, il a été décidé d'utiliser les produits des abatages afin de matérialiser pour les services techniques de Chars la zone où la végétation doit être préservée. D'autres produits d'abattage ont été utilisés pour l'implantation de 2 épis déflecteurs permettant de réduire l'érosion de la berge en rive gauche.

Un panneau d'information élaboré conjointement avec la mairie de Chars a été posé au début du cheminement résumant les interventions et leurs objectifs.



Opérations prévues en 2017

Sur ce même tronçon, il est prévu en 2017 de désartificialiser 50m de berges en retirant les palplanches en bois, installées il y a quelques décennies pour consolider les berges. Cette opération vise à rétablir une continuité écologique latérale, notamment l'écotone milieu aquatique/ berges.

Comme indiqué plus haut, il est prévu de proposer une opération de renaturation au clos de Chars, sur 100m linéaires. Cette intervention fera l'objet de concertation avec les services de l'état (Agence Française pour la biodiversité, DDT95) en vue d'élaborer un dossier loi sur l'Eau.

3.1.2 Brignancourt

Principaux enjeux

Le tronçon de la Viosne à Brignancourt débute avec le moulin de Noisement, réel obstacle à la continuité écologique. Ce site fait d'ailleurs partis des projets concernés par l'étude de maitrise d'œuvre qui doit être lancé durant l'année 2017.

A 1000 mètres en aval, se trouve le seuil de Brignancourt composé de plusieurs chutes totalisant une hauteur cumulée de 2m. Cet obstacle à la continuité fait également parti des projets prioritaires pour l'étude de maitrise d'œuvre prévue en 2016.



Chute du moulin de Noisement

Opérations réalisées en 2016

La propriétaire du moulin de Noisement a été rencontrée plusieurs fois pour aborder la problématique de sa bâtisse représentant un obstacle à la continuité et des obligations réglementaires qui lui incombent. En effet, sur cette section, la Viosne est classé en liste 2. En théorie, le rétablissement de la continuité doit être effectué pour 2018. Les possibilités de subventions par l'Agence de l'eau à hauteur de 100% lui ont été transmises.

Outre ces rendez-vous, la Viosne dans sa traversée de Brignancourt n'a pas fait l'objet d'interventions particulières.

Opérations prévues en 2017

L'étude de maitrise d'œuvre va s'intéresser en 2017 au rétablissement de la continuité au moulin de Noisement et au seuil de Brignancourt. Des réunions de concertation, de comité de pilotage rythmeront la phase d'étude faisabilité de la prestation de maitrise d'œuvre.

3.1.3 Santeuil

Principaux enjeux

La majeure partie du tronçon de la Viosne à Santeuil est en situation perchée à cause de l'ancien moulin de Santeuil. Des fuites du lit perché sont observables, elles ruissellent à faibles débits et se jettent dans le Ru de la Fontaine St Pierre.



Fuite de la Viosne malgré les ouvrages artificiels de protection de berges

Le cours de la Viosne se poursuit de manière rectiligne ensuite le long de la voie ferrée jusque Dampont. C'est probablement l'implantation de la voie SNCF qui a conduit à recalibrer et linéariser la Viosne sur cette section.

Opérations réalisées en 2016

Une visite avec la DDT 95 a été organisée à la demande du SIAVV pour contrôler un ouvrage semblant néfaste. Il s'agit d'une chape de béton de plusieurs centaines de mètres carré. Après constatations, la construction ne semble pas faire l'objet d'une infraction au code de l'Environnement car non positionnée dans le lit majeur.

Opérations prévues en 2017

Un très gros embâcle a été constaté sur le tronçon entre Brignancourt et Santeuil. Bien que ne menaçant pas directement l'écoulement, il serait pertinent de réfléchir à son retrait.

3.1.4 Us

Principaux enjeux

Le cours d'eau est rectiligne sur la totalité du linéaire du tronçon. De nombreux confortements de berges sont présents (rustiques ou maçonnés). Le cours d'eau longe la voie SNCF sur une bonne moitié du linéaire de la Viosne dans sa traversée d'Us, quelques zones d'érosion sont visibles au niveau des remblais SNCF (rive gauche –



Clos Crottin). Le moulin du Clos Crottin constitue un obstacle majeur à la continuité écologique avec la présence d'une vanne de roue et d'un déversoir (chute de 2m).

Opérations réalisées en 2016

Outre la surveillance et le retrait régulier de petits embâcles (passerelle du chemin noir), aucune intervention d'ampleur n'a été réalisée sur ce secteur. Une demi-journée a été consacrée à une visite de terrain des parcelles bordant la Viosne à Us, en présence de la Maire de Us et 3 de ses adjoints.



3.1.5 Ableiges

Principaux enjeux

Comme sur beaucoup de secteurs de la vallée de la Viosne, la traversée de la Viosne dans Ableiges est marquée un déficit significatif de ripisylve.

Trois ponts SNCF sous lesquels la Viosne passe sont présents à Ableiges : à Bouard, au passage à niveau et en amont du golf. Entre ces 2 premiers radiers, le lit de la Viosne, trop large, est fortement encaissé. En effet, les berges sont hautes et abruptes. La Viosne longe également le golf d'Ableiges. Le tracé de la rivière semble plus naturel sur cette section, quelques méandres et sinuosités sont observables.

Le ru pavé, bras secondaire de la Viosne, traverse également Ableiges en situation perchée. Il alimente le moulin du ru pavé.

Opérations réalisées en 2016

Des travaux de restauration de berges en régie ont été réalisés sur le parcours entre les 2 premiers ponts SNCF. Les travaux ont concerné 115 ml de Viosne, sur les 2 berges. La berge en rive gauche est propriété de la commune d'Ableiges, tandis que la rive droite est sur du foncier privé. Une convention tripartite a été formalisée entre le SIAVV, la commune d'Ableiges et le propriétaire privé.

Cette opération est détaillée plus haut ([# réalisation de travaux de restauration en régie](#))

Opérations prévues en 2017

Dans le cadre du suivi des travaux de restauration, plusieurs relevés doivent être effectués pour évaluer l'efficacité des travaux :

- Suivi hydromorphologique (végétations, profils, faciès d'écoulement) ;
- Suivi piscicole ;
- Suivi macro-invertébrés (IBG).

Aussi, une visite de réception de chantier est prévue en présence des partenaires, et élus du territoire le 16 janvier 2016.

3.1.6 Montgeroult, Courcelles s/ Viosne, Boissy l'Aillerie

Principaux enjeux

Dans sa traversée des communes de Montgeroult, Courcelles et Boissy, la Viosne est en situation perchée à cause de plusieurs ouvrages de type seuil. D'abord, on trouve un complexe d'ouvrages hydrauliques liés à l'alimentation de l'étang des Aunes, et ses bras de décharge. La Viosne court à flanc de coteau sur 900ml en longeant l'étang puis la roselière jusqu'à arriver au moulin de Courcelles. Sur ce tronçon, la fréquentation d'animaux (ragondins, sangliers) participent activement à l'érosion des berges.



Berges érodées par le passage d'animaux

En aval du moulin de Courcelles, la Viosne toujours perchée et surlarge, présente d'autres ouvrages de surverse liés cette fois-ci au moulin de Boissy l'Aillerie. La première vanne donne naissance à un bras secondaire qui va confluer avec le ru de Montgeroult puis alimenter le marais de Boissy, classé en Espaces naturels sensibles.

Le 2^{ème} système de vannage et un bras de décharge du bief utilisé autrefois pour contrôler la quantité d'eau entrante dans le moulin de Boissy.



Section entre le moulin de Courcelles et le moulin de Boissy



Moulin de Boissy

Les étangs des 3 sources font suite au moulin de Boissy l'Aillerie en rive gauche de la Viosne, les berges y sont envahies par la Renouée du Japon, dont le taux de recouvrement important empêche le développement de toute autre végétation. Ce linéaire de cours d'eau présente de nombreux confortements de berges (en béton et en palplanches). Il existe 2 contre fossés de part et d'autre du cours d'eau, dont le marais du Missipipi en rive gauche. La voie ferrée contraint le tracé de la Viosne sur la majorité de ce tronçon.

Deux moulins constituent des obstacles à la continuité écologique : l'ancien moulin du Réal, et le moulin d'Immarmont.

Opérations réalisées en 2016

Ce secteur fait l'objet d'opérations d'entretien régulières, telles que le retrait d'embâcles. Le passage de la Viosne sous le moulin de Boissy induit l'accumulation de branchages et autres déchets sous le bâtiment qu'il est important de retirer fréquemment.



Intervention sous le moulin de Boissy

L'épisode pluvieux du 31 mai / 1^{er} juin 2016, a provoqué la verses de peupliers, et la dégradation des berges sur plusieurs centaines de mètres linéaires de Viosne. L'équipe technique du SIAVV est intervenue 5 jours pour le reprofilage des berges et le retrait des embâcles.

Les travaux sont détaillés plus haut dans le document ([Retrait d'embâcles remarquables](#))

Une vidéo de l'intervention est disponible à ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=gfYKy46nFk>



Retrait embâcles au Réal de Boissy



Retrait d'embâcles au moulin de Courcelles

Opérations prévues en 2017

Les opérations fréquentes sur ce secteur seront poursuivies en 2017.

3.1.7 Osny, Pontoise

Principaux enjeux

Osny et Pontoise sont des territoires plus urbanisés où la Viosne est plus sujette à des rejets polluants que sur sa partie amont. La rivière se retrouve plus souvent canalisée avec des berges artificielles sur ce tronçon. De plus, les différents moulins présents à Osny provoquent la situation perchée de la Viosne. Le bassin de rétention du square des artistes à Osny est peu fonctionnel, il représente de surcroît un obstacle à la continuité écologique.

A Pontoise, la Viosne est rectiligne et recalibrée sur l'ensemble de son linéaire. Le cours d'eau est busé sur environ 400m linéaire sous la gare de Pontoise puis les berges sont fortement endiguées jusqu'à la confluence avec l'Oise.

Opérations réalisées en 2016

La section de la Viosne au sein de l'Institut Pasteur fait l'objet d'interventions légères fréquentes. En effet, un pont ne laissant qu'un faible tirant d'air fait régulièrement l'objet de formations de bouchons en cas de forte pluie. Ce phénomène est amplifié lorsque la vanne de décharge (difffluence bras secondaire couleuvre) est encombrée et lorsque des bouchons sont présents au moulin de Busagny.

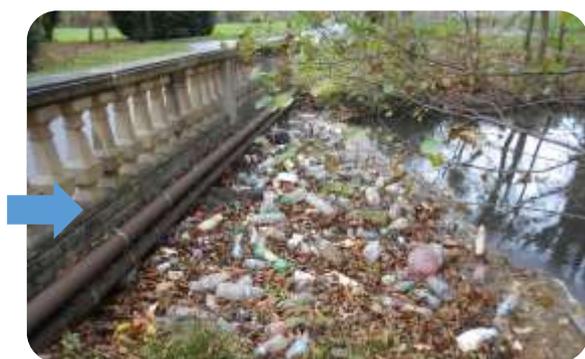
Réactions en chaîne de la Viosne à l'Institut Stanislas :



Moulin de Busagny obstrué



Vanne de décharge encombrée



Tirant d'air nul - Formations de bouchons et retenue de déchets



Les déchets sont donc retirés du lit de la Viosne et déposés sur les berges. Les services techniques de l'institut se chargent ensuite de les exporter.

Cette combinaison d'interventions, abaisse en général le niveau d'eau d'environ 10-20 cm et prévient logiquement d'éventuels risques de débordements dans des secteurs sensibles.



En outre, de nombreux échanges ont été effectués avec une riveraine de la rue des Pâtis à Pontoise, dont la propriété est polluée par des rejets d'eaux usées dans la Viosne. Ces rejets sont proviennent d'inversions de branchements eaux usées / eaux pluviales de la zone des Beaux-Soleils à Osny. Des visites sur sites ont été effectuées et des rapports techniques ont été envoyés aux services de l'état compétents pour appuyer la demande de mise en conformité réclamée par la plaignante.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, en charge de la gestion des eaux pluviales prévoit de lancer une étude afin d'identifier avec précision les sources du dysfonctionnement de l'ouvrage et de proposer des solutions de mise en conformité.

Par ailleurs un arbre penché menaçant une habitation de la rue des pâtis à Pontoise a été abattu par un prestataire élagueur en octobre 2016.

Osny et Pontoise abritent également les sites identifiés pour les travaux de restauration dont les études débiteront en 2017. En effet, à Osny le bassin du square des artistes doit être supprimé et les berges du Parc des Lavandières à Pontoise renaturées. L'équipe technique du syndicat a organisé des visites sur sites en présence des bureaux études intéressés par le marché public.



Rejet de collecteur rue des Pâtis



Abattage d'un gros Aulne glutineux

Elagage Pont de Rouen à Pontoise

Les aulnes se développant sur les berges maçonnées en amont du pont de la rue de Rouen à Pontoise, font l'objet d'un élagage régulier (environ tous les 4 ans) afin de maîtriser la pression des arbres sur le mur, et ainsi préserver sa stabilité.



Avant



Après

Entretien du bras secondaire de la Viosne à Pontoise

Après une visite sur site du bras secondaire de la Viosne finissant sa course dans le bassin de rétention des patis, en présence d'un riverain et d'une élue de Pontoise, il a été décidé de mettre en place des travaux d'entretien sur les 240 ml du cours d'eau. Le fait est que ce cours d'eau n'a jamais fait l'objet de travaux d'entretien. Il en résulte plusieurs barrages formés par l'accumulation d'embâcles, totalisant une hauteur de chute d'environ 1m. L'objectif était de rétablir le bon écoulement de ce cours d'eau, afin de favoriser le bon fonctionnement du cours d'eau et de limiter son eutrophisation.



Bras secondaire de la Viosne à Pontoise

Opérations à réaliser en 2017

L'année 2017 sera rythmée par le suivi du marché public concernant la restauration hydromorphologique du bassin du square des artistes à Osny, et du Parc des Lavandières à Pontoise.

3.2 Les affluents

3.2.1 Ru à Lin, Ru Parking de la gare de Chars, Ru de Noisement

Principaux enjeux

Le ru à Lin, et le Ru de Noisement traversent respectivement les communes de Brignancourt et Chars. Ces 2 cours d'eau sont situés en milieu forestier.

Avec l'implantation de la Voie SNCF, la confluence du ru à Lin avec la Viosne a été modifiée. Il en résulte un pourcentage de linéaire recalibré assez important sur le ru à Lin (40%).

Le ru de Noisement prend sa source à la station de pompage située dans les bois de Chars. Entièrement préservé, ce cours d'eau bénéficie d'un caractère sauvage favorisant ses fonctionnalités. Il conflue avec la Viosne dans le marais de Brignancourt en aval du moulin de Noisement.

Le Ru du parking de Chars prend sa source au lavoir non loin du lieu-dit du Clochard et longe les habitations de manière rectiligne. Ce cours d'eau souffre des nombreuses protections de berges artificielles, de l'entretien excessif de la végétation, voire des traitements phytosanitaires des berges réalisés par les propriétaires. Sa confluence avec la Viosne se trouve juste après son passage busé sous les habitations, et en amont du passage busé de la Viosne.

Opérations réalisées en 2016

Outre la surveillance de ces secteurs, aucune intervention particulière n'a été effectuée.

A la demande d'un élu et un riverain, une visite a été organisée au ru du parking de Chars. L'écoulement est très hétérogène sur sa partie en amont du busage. Certaines zones demeurent très envasées malgré une largeur de lit adaptée. Ceci semble dû aux caractères artificiel et canalisé du cours d'eau, induisant la présence de contre pente limitant le bon écoulement.

Opérations prévues en 2017

Outre la surveillance, aucune action n'est prévue sur ces secteurs.

3.2.2 Ru de Moussy, Ru de la Gouline, la Couleuvre

Principaux enjeux

Les rus de Moussy, de la Gouline et la Couleuvre appartiennent à la même masse d'eau. Les rus de Moussy et de la Gouline prennent leur source à Moussy et ont un tracé linéaire en milieu forestier. Le ru de Moussy prend sa source en 2 points, longe l'étang communal de Moussy et conflue avec le ru de la Gouline dans la zone humide en amont de l'étang de Vallière. Le ru de la Gouline, qui traverse les 3 cressonnières du moulin de la Gouline, est en fait la partie amont de la Couleuvre.

Après la confluence du ru de la Gouline avec le ru de Moussy, une partie du cours d'eau alimente l'étang de Vallière tandis que l'autre partie contourne l'étang sur sa rive droite, en situation perchée jusqu'au moulin, il s'agit en fait du bief du Moulin de Vallière. La Couleuvre, au caractère bien préservé, serpente ensuite dans le hameau de Vallière, traverse la D51 puis conflue avec la Viosne à Santeuil.

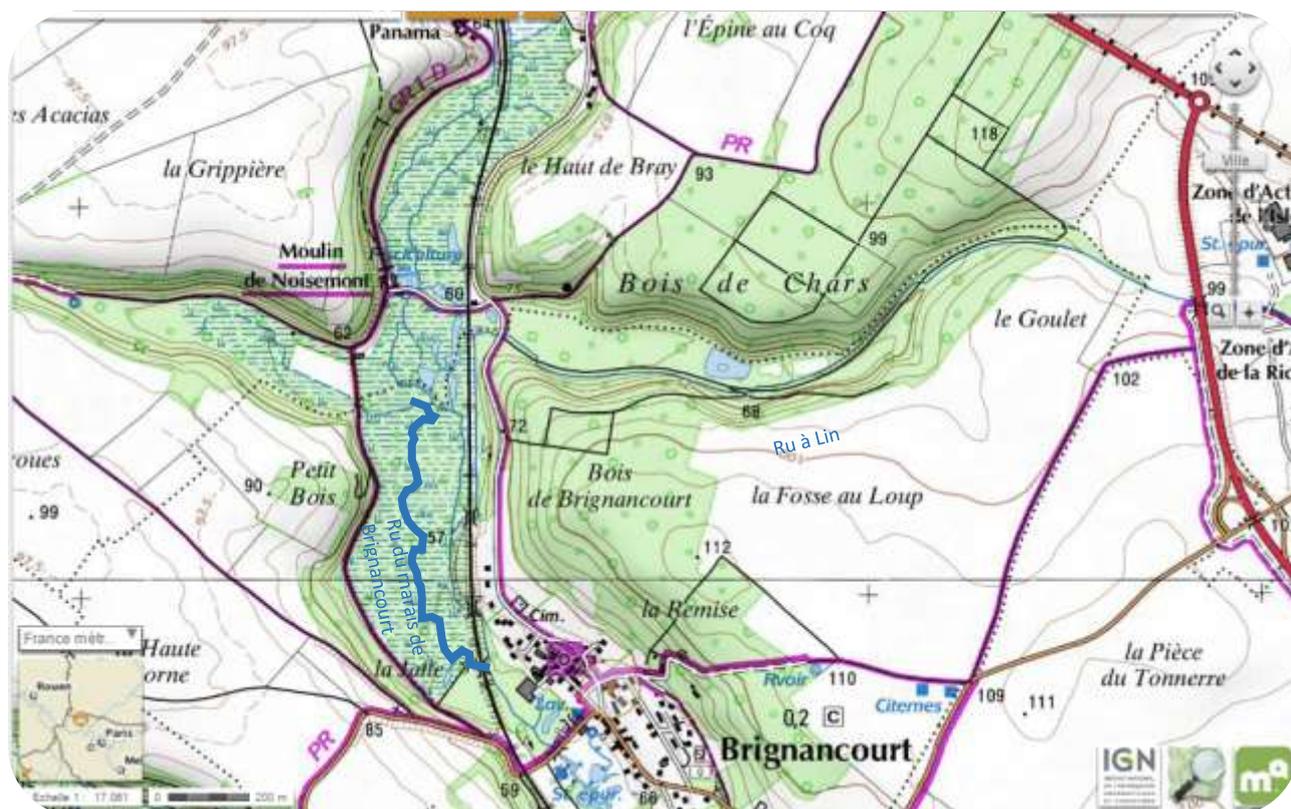
Opérations réalisées en 2016

Aucune opération n'a été réalisée durant l'année 2016 outre la surveillance régulière.

Opérations prévues en 2017

Outre la surveillance, aucune intervention particulière n'est prévue sur ces secteurs.

3.2.3 Ru du Marais de Brignancourt



Principaux enjeux



Le ru du Marais de Brignancourt prend sa source dans le marais en aval du moulin de Noisemont. Ce cours d'eau fonctionnel est préservé, court en fond de vallée avec une largeur adaptée à son débit. Il correspond finalement au lit original de la Viosne, car parfaitement situé dans le thalweg. La majeure partie du débit a été dévié il y a plusieurs siècles pour alimenter l'actuel moulin Raclot.

Ses berges basses permettent les connexions hydrauliques latérales. Son tracé sinueux fait apparaître des banquettes de sédimentation intéressantes.

C'est l'absence d'entretien pendant des années qui offre aujourd'hui des potentialités à ce cours d'eau. En effet, il a été épargné des nombreuses campagnes de curages et de reprofilage, d'où son caractère naturel sauvage.

Opérations réalisées en 2016



Ru du marais de Brignancourt

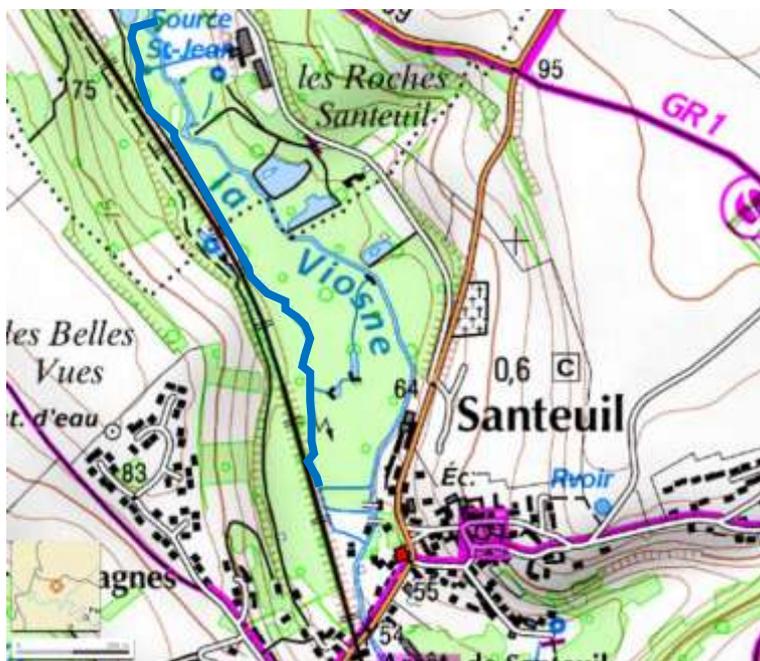
Aucune action n'a été entreprise durant l'année 2015, outre la surveillance.

Opérations prévues en 2017

Aucun enjeu de sécurité des biens et des personnes ne nous pousse à entreprendre des actions visant à prévenir tout risque éventuel d'inondations ou d'amélioration paysagère. L'expérience a prouvé sur cette section que l'absence d'interventions régulières est probablement la meilleure préconisation à faire pour favoriser les fonctionnalités et la santé du cours d'eau.

Un des scénarios imaginés pour le rétablissement de la continuité au seuil de Brignancourt est de contourner l'ouvrage en remettant le débit de la Viosne dans ce bras. L'étude de maîtrise d'œuvre apportera les éléments techniques et sociaux nécessaires à l'évaluation de la faisabilité de ce projet.

3.2.4 Ru de la Fontaine Saint Pierre



Principaux enjeux

Le ru de la Fontaine Saint Pierre prend sa source derrière l'ancienne usine des Roches Santeuil. L'intégralité de son linéaire, positionné en fond de vallée, longe la voie SNCF de manière rectiligne. Son cours est parallèle à celui de la Viosne qui est perché, le long des habitations de la rue René Simon. La profondeur du cours d'eau et son écoulement lenthique témoignent des recalibrages qu'il a subis autrefois. Peu en amont avant sa confluence avec la Viosne, le ru reçoit les fuites issues des renards hydrauliques de la Viosne perchée.

3.2.5 Ru de la Vallée aux Moines, Ru des Cribleurs



Principaux enjeux

Le ru de la Vallée aux Moines (Le Perchay, Santeuil) et le ru des Cribleurs (Us, Ableiges) sont deux petits affluents de la Viosne situés en zones faiblement urbanisées qui débitent peu.

La traversée du ru des cribleurs dans des jardins communaux lui est néfaste. En effet, on retrouve dans le lit du cours d'eau tous genres de déchets et des barrages sauvages.

Le ruisseau de la vallée aux Moines, au tracé plutôt sinueux, ne présente pas un écoulement permanent sur sa partie amont. De nombreux embâcles gênant ont été relevés sur la portion amont. Le ruisseau est alimenté par 2 sources au niveau du centre équestre (Fontaine aux Reliques). Son tracé a été chenalisé sur la deuxième moitié du tronçon.

Opérations réalisées en 2016

Aucune intervention n'a été mise en place durant l'année 2016.

Opérations prévues en 2017

L'entretien de ces cours d'eau est prévu pour l'hiver 2017-2018. Par ailleurs, un technicien du SIAVV doit revoir les propriétaires des pâtures pour concrétiser les projets d'abreuvoirs et de mise en défends des berges.

3.2.6 Ru de Montgeroult, Ru de la Fontaine au Pigeons



Principaux enjeux

Ce cours d'eau prend sa source en 2 points situés dans le centre de la commune de Montgeroult (un derrière la gare, l'autre devant la mairie). Son tracé rectiligne sur l'ensemble de son linéaire prouve qu'il a été reprofilé, probablement lors de l'implantation de la voie ferrée. Sa largeur excessive induit un engorgement important sur toute sa longueur. Il conflue avec un bras annexe de la Viosne issu d'une vanne de décharge.

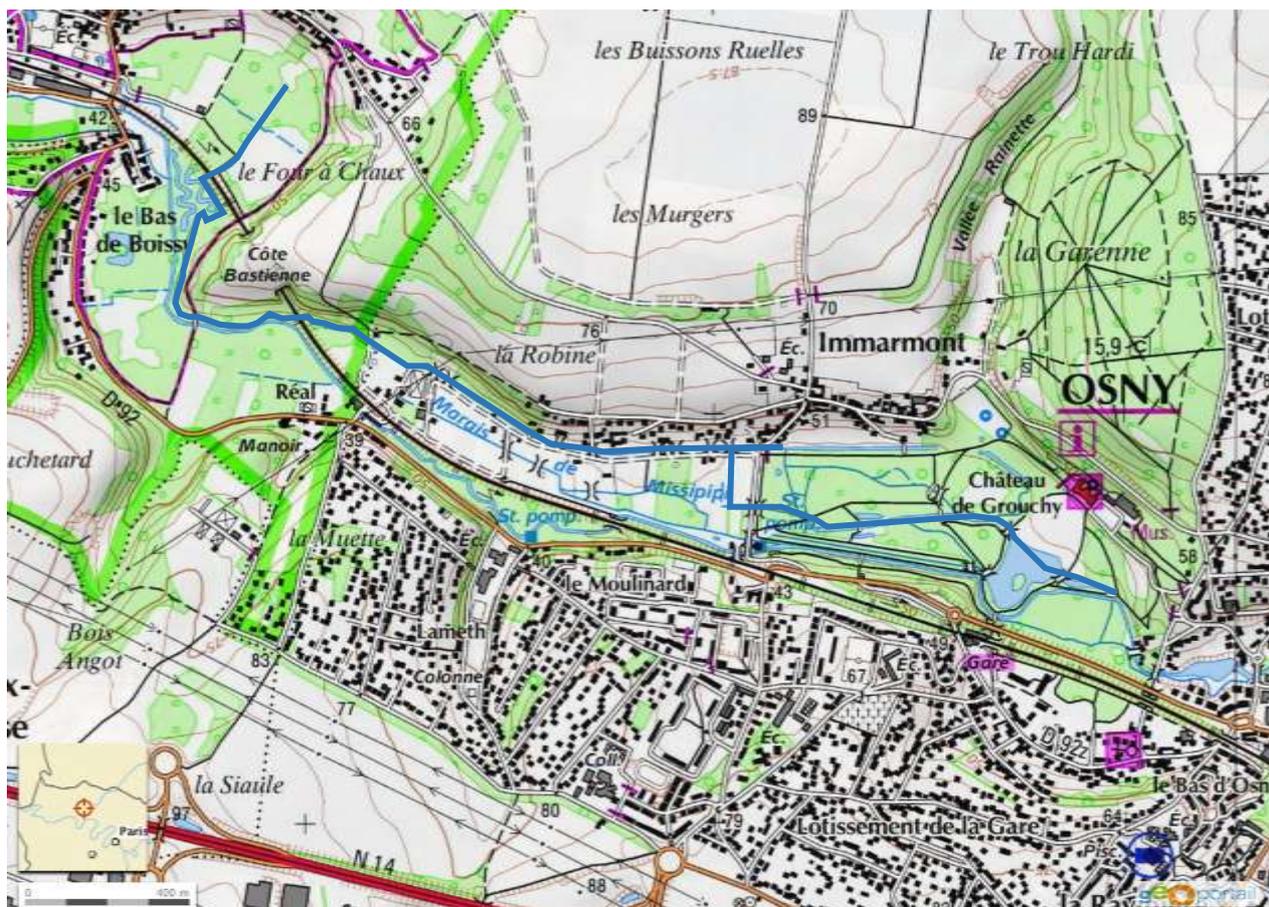
Opérations réalisées en 2016

Aucune action particulière n'a été entreprise en 2016.

Opérations prévues en 2017

Un embâcle important sera extrait du lit du ru de Montgeroult au début de l'année 2017.

3.2.7 Ru du Panama



Principaux enjeux

La source du ru du Panama se situe dans le marais derrière les habitations de la rue Ferdinand Jacob à Boissy l'Aillerie, au bout du chemin du tunnel. Ses 3 km linéaires font de lui l'affluent de la Viosne le plus long du bassin. Les curages répétés de ce ru sont responsables de son fond vaseux actuel. Ses berges sont envahies par la Renouée du Japon juste en aval des étangs des 3 sources. Son tronçon en milieu forestier après son passage sous la voie ferrée est relativement fonctionnel. On y observe les seules traces de sinuosités du cours d'eau. Cependant, son passage le long des habitations lui est néfaste. En effet, on retrouve toutes sortes de berges artificielles polluant le cours d'eau. Le ru du Panama alimente sur sa partie aval le plan d'eau du Parc de Grouchy, dont l'exutoire se jette dans la Viosne.

Opérations réalisées en 2016



Retrait embâcle du ru du panama à Osny

Le chargé de mission du SIAVV a assisté à une réunion organisée par la DDT 95 concernant la problématique de l'assainissement des habitations du chemin du marais, sur la partie aval du ru u Panama. En effet, la mise en conformité des rejets d'eaux usées prévoit d'arrêter les rejets directs dans le cours d'eau.

#Opérations prévues en 2017

Aucune intervention particulière n'est prévue sur ce tronçon en 2017.

Conclusion

L'année 2016 a marqué le lancement du plan quinquennal de travaux d'entretien de la Viosne et des affluents, avec l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général pour ces opérations. Cette DIG a permis de mettre en conformité les interventions du SIAVV vis-à-vis du cadre réglementaire, et de justifier l'investissement de fonds publics sur des terrains privés.

Cette année a également été l'occasion d'initier les démarches pour le rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire sur 3 sites de la vallée de la Viosne : au moulin de Noisement de Chars, au seuil de Brignancourt, et au bassin d'Osny. Les propriétaires concernés ont été rencontrés afin d'être informés des obligations réglementaires liés à leurs ouvrages. Ainsi, les pièces du marché ont été élaborées avec le soutien de l'Agence de l'eau et la consultation des entreprises a démarré en octobre 2016.

Dans ce contexte, le lancement du marché sera notifié à l'aube de l'année 2017 avec le choix du titulaire du marché et le lancement de la phase d'étude de faisabilité.

Par ailleurs, un chantier de renaturation de 100m de Viosne a été conçu et mis en œuvre par le SIAVV. Cette opération a consisté à rétablir les fonctionnalités du cours d'eau en lui redonnant une configuration adaptée (largeur lit, ripisylve, sinuosités, granulométrie). Il est à noter que ce genre d'intervention est une première à l'échelle départementale et contribue largement à l'atteinte des objectifs de bon état écologique des masses d'eau, et à la prévention des inondations.

Outre ces missions, l'année 2016 a été animée par de nombreuses réflexions au sujet de l'évolution de la structure avec la mise en place de la loi MAPTAM et la création de la compétence GEMAPI qui en découle. 2017 verra le syndicat actuel évoluer avec l'extension de son territoire d'intervention et la transformation en syndicat mixte avec l'adhésion des intercommunalités à la structure.

Annexe 1 : Bilan Financier 2016

A COMPLETER

Annexe 2 : Programme de la cellule technique 2016 et temps effectif réel

NOM DE LA STRUCTURE :	SIAVV			
Nombre de jours et ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :	2,00	ETPT		jours ETPT
	ETPT			
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Réalisé	
MISSIONS PRIORITAIRES				
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	30	6%	1%	7
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	0	0%	0%	0
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COFIL contrats et SAGE)	10	2%	0%	2
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	10	2%	1%	4
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	10	2%	0%	1
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	117	25%	28%	132
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration	30	6%	4%	20
2.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers	60	13%	12%	57
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	27	6%	12%	55
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)			0%	
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	245	52%	47%	222
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	10	2%	1%	5
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	20	4%	2%	10
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	215	46%	44%	207
4 - Suivi et surveillance de la rivière	30	6%	8%	37
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière	0	0%	0%	1
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	30	6%	8%	36
MISSIONS GENERALES			0%	
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	48	10%	15%	72
5.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	8	2%	3%	13
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	33	7%	11%	52
5.3 - Jours de formation des agents.	7	1%	1%	7
TOTAL jours ETPT	470	100%	100%	470
Nombre de jour par an pour 1 ETP =		470		

NOM DE LA STRUCTURE :	SIAYV - Foued EL AMAMI			
Nombre de jours et ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :	1,00	ETPT	235	jours ETPT
	ETPT		Répartition du temps passé	
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/Réunion	Terrain
MISSIONS PRIORITAIRES				
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	0	0%		
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE		0%		
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)		0%		
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration		0%		
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)		0%		
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	10	4%		
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration		0%		
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers		0%		
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	10	4%		23
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)				
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	185	79%		
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien		0%		
3.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers		0%		
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	185	79%		174
4 - Suivi et surveillance de la rivière	30	13%		30
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière		0%		
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)	30	13%		30
MISSIONS GENERALES				
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	10	4%		8
5.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	2	1%		3
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	5	2%		2
5.3 - Jours de formation des agents.	3	1%		3
TOTAL jours ETPT	235	1,00		0
Nombre de jour par an pour 1 ETP =	235			

NOM DE LA STRUCTURE :	SIAYV - Rémi Poncelet			
Nombre de jours et ETP d'expertise et d'appui technique aux travaux de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité :	1,00	ETPT	235	jours ETPT
	ETPT		Répartition du temps passé	
Catégories d'actions et identification des actions	Nombre jours prévisionnel	% par rapport au total jours ETPT	Bureau/Réunion	Terrain
MISSIONS PRIORITAIRES				
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du PPRE	30	13%		
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	0	0%		
1.2 - Mobilisation des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COFIL contrats et SAGE)	10	4%		2
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	10	4%	2	2
1.4 - Etablissement du PPRE (signature de conventions avec les riverains)	10	4%		1
2 - Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	107	46%		
2.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux de restauration	30	13%	20	
2.2 - Elaboration des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux et suivi des chantiers	60	26%	50	7
2.3 - Réalisation des travaux de restauration en régie	17	7%	12	20
MISSIONS SPECIFIQUES (définies conjointement par la structure porteuse de l'animation et l'agence)				
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE	60	26%		
3.1 - Mise en œuvre et suivi de la programmation de travaux d'entretien	10	4%	5	
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable à la mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	20	9%	8	2
3.3 - Réalisation des travaux d'entretien en régie	30	13%	1	32
4 - Suivi et surveillance de la rivière	0	0%		
4.1 - Suivre l'évolution de la qualité de la rivière		0%	2	1
4.2 - Surveillance des milieux aquatiques (intervention sur pollution, infraction Loi sur l'Eau...)		0%	2	4
MISSIONS GENERALES				
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	38	16%		
5.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	6	3%	10	
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	28	12%	50	
5.3 - Jours de formation des agents.	4	2%	2	2
TOTAL jours ETPT	235	1,00		
Nombre de jour par an pour 1 ETP =	235			

